



COMMUNE D'ANGEOT

Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le 10/07/2025

Berser Levraut

ID : 090-219000023-20250708-DELIB_2025_22-DE

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
MARDI 8 JUILLET 2025**

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 8

- ✓ Par suite d'une convocation en date du 1^{er} juillet 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le mardi 8 juillet 2025, à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.
- ✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEHEL - Michel NARDIN - Éric PERIAT.
- ✓ Absente ayant donné procuration : Céline OPPENDINGER à Michel NARDIN.
- ✓ Excusée : Pauline DONNA.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

**DÉLIBÉRATION N° 2025-22
DEMANDE DE SUBVENTION À GBKA**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les projets d'investissements pour 2025 :

- Rénovation des bâtiments communaux
- Travaux de voirie
- Aménagement paysager talus de la mairie

Il propose de demander des subventions à Grand Belfort Communauté d'Agglomération dans le cadre du fond d'aide aux communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prévoir les travaux nécessaires
- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de Grand Belfort
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ces projets

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 10 juillet 2025, et de la publication le 10 juillet 2025.



Le Maire,
Michel NARDIN